

Jeudi 19 mars 2020

Après un échange de 25 minutes avec Mme Fellahi, IA-DSAEN et présidente du CHSCT-SD12, veuillez trouver ci-dessous ces réponses ou des éléments de réponses à nos différentes interrogations.

Elle me propose de faire un point régulier sur la situation et se rend disponible par téléphone pour toute question.

Je lui ai indiqué que cette démarche était favorable à rendre le climat moins anxiogène car les personnels ont besoin de se sentir en sécurité pour affronter cette situation inédite.

J'avais adressé une synthèse succincte des remontées des représentants du personnel au CHSCT-SD ci-dessous en noir, en bleu les réponses de la présidente.

2 priorités doivent être mises en application :

- la protection de tout le monde
- la mise en œuvre des mesures de confinement

Dans ce cadre, il ne reste plus que 3 personnes présentes physiquement à la DSEN et les écoles et EPLE restent administrativement ouverts.

Madame la présidente,

Vous m'avez sollicitée pour échanger sur la situation sanitaire actuelle. Je me réjouis de cette initiative, le CHSCT devant continuer à être consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité au travail.

De nombreuses inquiétudes nous assaillent de toutes parts dans ce contexte de crise, aussi je vous propose de vous faire un synthèse en amont des remontées que les représentants du personnel au CHSCT-SD m'ont transmises.

1. **la continuité des activités pédagogiques:** elle est bien sûr essentielle, mais elle n'aura aucun sens si elle fait passer au second plan la santé, la sécurité, la solidarité et la réussite de nos élèves. Il convient de veiller à ce que la fracture numérique ne porte pas préjudice aux familles les moins favorisées. La défaillance des ENT et les difficultés d'organisation dans le cadre d'un « enseignement » inédit sont générateurs d'une angoisse considérable pour les collègues qui ont à cœur de faire au mieux mais qui se retrouvent dans une situation de travail potentiellement doublement empêché : empêché du fait des problèmes techniques évoqués d'une part, et d'autre part du fait, pour un certain nombre, d'avoir à gérer leur(s) propre(s) enfant(s). Il y a ainsi une ambiguïté dans la position des personnels puisque pour un certain nombre ils devraient être en situation d'autorisation spéciale d'absence pour s'occuper de leur enfant dans le cadre de la fermeture de l'établissement et en même temps en situation de travail rendu concrètement et techniquement difficile pour ne pas dire impossible. Les difficultés rencontrées amènent les personnels à trouver des solutions individuelles qui les mettent parfois en situation déontologique et juridique problématique (utilisation des réseaux sociaux, de mails perso, de numéro téléphonique).

Tout cela est générateur de stress, et dans le cadre du confinement et d'un certain enfermement.

Réponses de la présidente : après des difficultés de surcharge sur l'ENT dans le 2nd degré, des adaptations se sont mises en place : augmentation de la capacité de flux et organisation d'un roulement dans les horaires de connexion pour éviter

les saturations. Selon elle, le dispositif du CNED est à privilégier car plus accessible pour les familles.

Pour le 1^{er} degré, une organisation aurait été anticipée lors du groupe de travail entre les directeurs-trices d'école et les CPC, mercredi dernier. Ils avaient envisagé 3 scénarii différents (familles avec ENT, sans accès et avec accès mais ne répondant pas) ont été présentés lors de la réunion du vendredi 13/03.

Elle indique que dans la FAQ du Ministère il y a une réponse donnée notamment sur la famille qui peut se déplacer pouvant uniquement se déplacer dans l'école pour récupérer des documents imprimés.

Je lui ai bien rappelé que la fracture numérique ne concerne pas uniquement les familles mais également certain-es enseignant-es pour diverses raisons que l'on ne peut leur reprocher et que cette « organisation » de la première semaine a été source de stress autant pour les familles que pour les personnels.

- 2. La mise en place d'un service de garde pour les personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire :** le volontariat doit être respecté et les personnels doivent être assurés que leur absence ne leur sera pas préjudiciable, sous quelque forme que ce soit, que leur salaire sera bien mis en paiement, y compris celui des vacataires déjà précarisés et des contractuels.

Madame la DASEN confirme que les salaires continueront d'être versés (M. Couëdic s'est également engagé dans ce sens mardi). Un courrier a été adressé aux AESH en début de semaine leur précisant qu'ils seraient payés même s'ils ne se rendent pas sur leur(s) lieux de travail. Ils-elles ont été sollicités pour se mettre en lien pour un suivi à distance des enfants ayant des troubles des apprentissages. De quelle manière cela peut-il se passer ?

Le volontariat est le seul mode de recrutement actuellement. Les demandes ont été transmises dans les premiers et 2nd degrés. Un « partenariat » avec l'association des maires travaille à l'organisation de ces modes d'accueil pour la semaine prochaine. Le principe établi est que les personnels Éducation nationale sont sollicités sur le temps scolaire (mais rien ne les empêche de se porter volontaires quand ils le souhaitent) et les mairies mettent à disposition leurs personnels sur les temps péri-scolaires.

Nous vous demandons également de veiller à ce que ces personnels soient bien destinataires de l'autorisation du justificatif de déplacement professionnel, en application du décret du 16 mars 2020.

Le protocole est le suivant : l'enseignant remplit le 1^{er} document concernant le motif de son déplacement et l'IEN lui transmet le justificatif employeur. En cas de « loupé », un justificatif de salaire par exemple sera suffisant pour être en règle dans l'attente de la régularisation.

Nous nous inquiétons vivement des conditions d'accueil des enfants : quelles protections pour les personnels ainsi exposés ? Pouvez-vous leur garantir la mise à disposition d'équipements de protection individuelles et collectives telles que savon (liquide), essuie-mains à usage unique, gants, masques FFP2 ?

Hélas peu de réponse encourageante dans ce sens ... La DASEN a fait un courrier aux collectivités pour rappeler les consignes d'hygiène : nettoyage et désinfection des locaux quotidiens, mise en application des gestes barrière (lavage des mains essentiellement), accueil de groupes de 8 à 10 enfants maximum... Pas de masques ! Ils sont réservés pour les personnels soignants (qui eux même en manquent!!)...

Remplir systématiquement les RSST (papier ou dématérialisé) en cas de manquement !

Ici encore cette organisation est génératrice de stress pour les directeurs d'école, chefs d'établissement, gestionnaires ...

L'organisation qui se profile prévoit de regrouper les enfants d'une même zone géographique, par exemple l'école François Mitterand à Rodez.

Pour l'instant il n'y a eu qu'une 10aine d'enfants dans le 2nd degré et autour de 80 enfants dans le 1^{er}, pour tout le département.

A l'heure actuelle les services hospitaliers ne sont pas saturés dans notre département, les personnels mobilisés peuvent prendre leurs jours de repos et les roulements peuvent s'organiser. Une augmentation de l'activité est prévue à partir de la semaine prochaine.

3. enfin le manque d'information, les retards pris dans les communications aux personnels de ce début de semaine, les **pressions ressenties** à l'exécution des « promesses » ci-dessus faites aux familles par les personnels sont source d'**inquiétudes, d'angoisse voire d'incompréhension**. En tant que secrétaire du CHSCT-SD, je ne peux que m'inquiéter des RPS engendrés dans cette crise. Une organisation se met en place d'ici cette fin de semaine qui devrait permettre à chacun-e de mieux se repérer la semaine prochaine.